

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 98 (1972)
Heft: 5: SIA spécial, no 1, 1972: Travaux à l'étranger

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

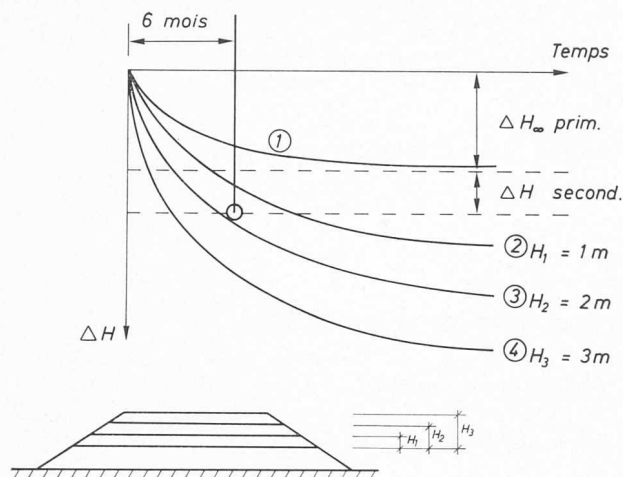


Fig. 14. — Calcul des tassements en fonction du temps pour diverses surcharges de remblai et choix d'une hauteur de surcharge. A titre d'exemple, la durée d'application de la surcharge, compatible avec le programme de construction, a été admise à six mois.

- 4) Pour la durée de surcharge fixée par les constructeurs suivant les possibilités maximales du programme des travaux, choix de la hauteur de surcharge nécessaire.

On remarque que le procédé suppose que la consolidation sous surcharge s'effectue entièrement en phase primaire, ce qui est logique puisque la durée de surcharge ne peut être que de quelques mois.

Conclusions

Les expériences faites jusqu'ici en Suisse ont conduit à adopter, pour la mise en place des remblais sur sols de mauvaise qualité, la méthode du préchargement. Les tentatives d'utilisation des drains de sables n'ont pas été favorables. Les dépôts de mauvais sols sont en général trop épais ou trop profonds pour que leur élimination par excavation soit économiquement intéressante. Enfin, l'élimination des tourbes par le procédé des explosions sous le remblai ne paraît pas présenter actuellement toutes les garanties d'une bonne exécution. La méthode du préchargement ou de la surcharge et donc la plus simple et la plus économique, la surcharge pouvant souvent être constituée par des graves de fondation mises en dépôt provisoire sur les remblais.

Congrès

Société suisse de mécanique des sols et de travaux de fondations, session de printemps 1972

Bienne, 17 mars 1972

Le thème de cette session sera : *Dégâts et responsabilité en rapport avec des travaux de fondation.*

Programme

- 10.30 Ouverture.
10.35-11.05 *Berührungspunkte des Ingenieurs mit der Rechtsordnung*, par M^e G. Aschwanden, D^r jur., avocat.
11.10-11.40 *Ingenieur und Versicherung*, par M^e G. Soutter, D^r jur., avocat.
11.45-12.15 *Responsabilité contractuelle*, par M. M. Beaud, secrétaire général adjoint SIA.
12.20-12.50 Assemblée générale 1972.

Le problème de la stabilité des remblais sur craie lacustre ou argile molle conduit en général les auteurs de projets à proposer une construction lente, par étapes, avec contrôle des pressions interstitielles de manière à éviter une diminution trop importante de la résistance au cisaillement des sols d'assise.

Les ingénieurs doivent prendre conscience que la construction de remblais sur sols de mauvaise qualité nécessite des études très soignées et que, dans ces cas-là, le remblai doit être considéré comme un ouvrage d'art.

* * *

Nous remercions ici M. le professeur D. Bonnard, directeur du Laboratoire de géotechnique de l'EPFL, d'avoir encouragé nos efforts dans ce domaine ainsi que le Bureau de construction des autoroutes du canton de Vaud d'avoir donné son accord à l'exécution d'un remblai d'essai particulièrement intéressant et de nous soutenir dans la poursuite des études et l'application de la méthode du préchargement.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] J. HUDER : *Bestimmung der Scherfestigkeit strukturempfindlicher Böden*. Mitteilungen der VAW n° 58. Publication de la SSMS n° 41.
- [2] J. HUDER und A. SEVALDSON : *Setzungen und Verfestigung im Strukturempfindlichen Untergrund*. Communication au Congrès de Wiesbaden 1963. Publication n° 52 de la SSMS.
- [3] A. VON MOOS und A. SCHNELLER : *Rutschung eines Strassendammes in einem Torfgebiet bei Sargans, Kanton St Gallen*. Publication n° 31 de la SSMS. Strasse und Verkehr n° 10/1961.
- [4] A. VON MOOS und M. GAUTSCHI : *Ergebnisse einiger Strassenversuchsdämme auf schlechtem Grund in der Schweiz*. Strasse und Verkehr n° 9/1962. Publication n° 38 de la SSMS.
- [5] E. WEGMANN : *Le cadre naturel des glissements de terrain du Val-de-Travers, Neuchâtel*. Bulletin technique de la Suisse romande n° 4/1968. Publication n° 9 de la SSMS.
- [6] R. HAEFELI : *Die Pfahlfundation des Viaduktes von Travers*. Publication n° 9 de la SSMS.
- [7] Recommandations des Laboratoires des Ponts et Chaussées. *Etude des remblais sur sols compressibles*. Dunod 1971.
- [8] W. H. PERLOFF, C. Y. BALADI and M. E. HARR : *Stress Distribution Within and Under Long Elastic Embankments*. Highway Research Record, n° 181, Highway Research Board.

Adresse de l'auteur :

E. Recordon, Laboratoire de géotechnique de l'EPFL, 67, route de Genève, 1004 Lausanne.

- 13.00-14.30 Lunch (pour les personnes annoncées).
« Folgerungen aus der Praxis des beratenden Ingenieure ».
14.45-15.20 a) *in strafrechtlicher Hinsicht*, par M. le prof. G. Schnitter.
15.25-16.00 b) *in zivilrechtlicher Hinsicht*, par M. R. Henauer, ingénieur.
16.05-16.40 Discussion.
16.45 Clôture.

Renseignements et inscriptions (jusqu'au 4 mars 1972) au secrétariat de la Société suisse de mécanique des sols et de travaux de fondations, case postale, 8022 Zurich. Tél. (01) 47 14 41.

Conférence

La conférence de M. P. Stebler, annoncée précédemment pour le 15 mars 1972, à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, est reportée à une date ultérieure.